

Fiche signalétique



Betco Daily Disinfectant Dual

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Betco Daily Disinfectant Dual
Fournisseur	: Betco Corporation 400 Van Camp Road Bowling Green, Ohio 43402 www.betco.com 888-462-3826
Synonyme	: Non disponible.
Nom commercial	: Non disponible.
Utilisations	: Non disponible.
Manufacturier	: Betco Corporation 400 Van Camp Road Bowling Green, Ohio 43402 www.betco.com 888-462-3826
Code	: 355CAN
No de fiche signalétique	: 355CAN
Date de validation	: 3/8/2017
Date d'impression	: 3/8/2017
En cas d'urgence	: Chemtrec (800) 424-9300
Type de produit	: Liquide.

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique	: Liquide.
Couleur	: Orange.
Odeur	: Citron.
Mention d'avertissement	: ATTENTION! (Per WHMIS) CAUTION CORROSIVE POISON (Per Health Canada TPD)
Mentions de danger	: NOCIF EN CAS D'INGESTION. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER. (Previous statements per WHMIS). Causes irreversible eye damage and skin burns. Harmful if swallowed, inhaled or absorbed through the skin. (Previous statements per Health Canada TPD.)

Mesures de précaution	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver abondamment après usage.
-----------------------	--

Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
--------------------	---

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. (Previous statements per WHMIS). Harmful if inhaled (Previous statement per Health Canada TPD).
Ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. (Previous statement per WHMIS). Harmful if swallowed. (Previous statement per Health Canada TPD).

2. Identification des dangers

- Peau** : Nocif par contact avec la peau. Gravement irritant pour la peau. (Previous statements per WHMIS). Harmful if absorbed through the skin. (Previous statement per Health Canada TPD).
- Yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves. (Previous statements per WHMIS). Causes irreversible eye damage. (Previous statement per Health Canada TPD).

Effets chroniques potentiels sur la santé

- Effets chroniques** : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
- Cancérogénicité** : Contient des substances pouvant causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, le système nerveux, le système reproducteur, foie, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Indéterminé.
- Ingestion** : Indéterminé.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Composition/information sur les ingrédients

Nom	Numéro CAS	%
chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5	5 - 10
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	5 - 10
EDTA tétrasodique	64-02-8	1 - 5
Alcool éthylique	64-17-5	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	
Alcool éthylique	US ACGIH 3/2016	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	1880	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 5/2015	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	ON 7/2015	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	1000	1880	-	-	-	-	-	-	-	
	SK 7/2013	-	-	1000 PPM	-	-	1250 PPM	-	-	-	

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. > 8 heures (temps de protection): caoutchouc butyle

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Autre protection : Non disponible.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) :



9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (>212°F) [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Limites d'inflammabilité : Non disponible.

Couleur : Orange.

Odeur : Citron.

Goût : Non disponible.

Poids moléculaire : Non applicable.

Formule moléculaire : Non applicable.

pH : 6 à 8

Point d'ébullition/condensation : Non disponible.

Point de fusion/congélation : Non disponible.

Température critique : Non disponible.

Densité relative : 1.0053

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Volatilité : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible.

TDAA : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Ionicité (dans l'eau) : Non disponible.

Propriétés de dispersibilité : Non disponible.

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Remarques physico-chimiques : Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
chlorure de didécyldiméthylammonium composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures EDTA tétrasodique Alcool éthylique	DL50 Orale	Rat	84 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	426 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	10 g/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
chlorure de didécyldiméthylammonium composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures EDTA tétrasodique Alcool éthylique	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	25 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.06666667 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20	-

11. Données toxicologiques

				milligrams	
--	--	--	--	------------	--

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Alcool éthylique	A3	1	-	-	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Térogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité : Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
chlorure de didécyldiméthylammonium	Aiguë CE50 110 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 14.22 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 18 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 39 µg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 0.01 µg/l Eau douce	Poisson - Acipenser transmontanus - Larve	96 heures
	Chronique NOEC 25 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Chronique NOEC 125 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Aiguë CE50 670 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle	96 heures

12. Données écologiques

EDTA tétrasodique Alcool éthylique	Aiguë CE50 5.9 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 64 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 4.15 ppb Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 32.2 ppb	Poisson - Pimephales promelas	34 jours
	Aiguë CL50 486000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Classification RCRA : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	1903	Disinfectant, Liquid, Corrosive, N.O.S. (Quaternary Ammonium Compound)	8	III		Quantité limitée Oui.
Classification pour le TMD	1903	Disinfectant, Liquid, Corrosive, N.O.S. (Quaternary Ammonium Compound). Polluant marin (chlorure de didécyldiméthylammonium, composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures)	8	III	 	Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8), 2.7 (Marque de polluant marin). The marine pollutant mark is not required when transported by road or rail.
Classement mexicain	1903	Disinfectant, Liquid, Corrosive, N.O.S. (Quaternary Ammonium Compound)	8	III		-
Classe ADR/RID	1903	Disinfectant, Liquid, Corrosive, N.O.S. (Quaternary Ammonium Compound)Marine polluant (didecyldiméthylammonium chloride, Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides)	8	III	 	La marque « substances dangereuses pour l'environnement » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.
Classe IMDG	1903	Disinfectant, Liquid, Corrosive, N.O.S. (Quaternary Ammonium Compound). Marine polluant (didecyldiméthylammonium chloride, Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides)	8	III	 	The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

14. Informations relatives au transport

Classe IATA-DGR	1903	Disinfectants, Liquid, Corrosive, N.O.S. (Quaternary Ammonium Compound)	8	III		The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.
------------------------	------	---	---	-----	---	--

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Indéterminé.

SIMDUT (Canada) : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).
Class E: Matières corrosives

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Éthanol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
- Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.
- Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée**: Indéterminé.
- Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Indéterminé.
- Inventaire de Turquie**: Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : NOCIF EN CAS D'INGESTION. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER. (Previous statements per WHMIS). Causes irreversible eye damage and skin burns. Harmful if swallowed, inhaled or absorbed through the skin. (Previous statements per Health Canada TPD.)

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	2
Inflammabilité		1
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Références : Non disponible.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : 3/8/2017

Date d'édition : 3/8/2017

Date de publication précédente : 1/24/2017

Version : 0.02

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.